Chers adhérents, chers partenaires,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre présence à l'Assemblée Générale de la CPTS Artois Lys qui s'est tenue ce jeudi soir. Vous aviez près de 40 participants, témoignant de votre engagement et de votre intérêt pour la dynamique collective de notre CPTS.

Un grand merci également à nos partenaires intervenants, **le DAC Artois, le CRT, l'Assurance Maladie et le Tennis Club de Lestrem,** pour leurs contributions enrichissantes.
Vous pouvez retrouver le support de présentation de la soirée en suivant ce lien:

Support de présentation

🏛️Un nouveau bureau pour poursuivre la dynamique

Lors de cette soirée, nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres au sein du bureau de la CPTS :

- Mme Anne-Gaëlle Gilbert, pédicure-podologue à Laventie, élue au poste de secrétaire adjointe;
- M Olivier Leroy, pharmacien à Sailly sur la Lys, élu trésorier adjoint;
- M Louis Macrelle, masseur-kinésithérapeute à Laventie élu vice-président des parcours coordonnés.

Nous en profitons pour adresser nos sincères remerciements aux membres sortants, dont deux faisaient partie du premier bureau d'installation de la CPTS. Leur engagement et leur investissement ont été essentiels à la structuration et au développement de notre projet commun.

🔎Les temps forts de la soirée

✅ Bilan 2024 & perspectives 2025 @✅ Échanges sur les projets en cours et à venir @✅ Présentation des partenariats et actions de prévention
✅ Élection des nouveaux membres du bureau

🚀 Projets en cours et à venir

➡️ **Critères de financement pour un équipement médical**

L'un des axes de travail prioritaires du bureau est de **définir des critères objectifs d'arbitrage des demandes de financement d'équipements médicaux** . L'objectif est de garantir que chaque investissement répond à un **véritable besoin de la population** , en s'appuyant sur des critères précis et transparents.

Charte des Critères d'Arbitrage des Demandes de Financement d'Équipements Médicaux par la CPTS

Dans le cadre de sa mission d'amélioration de l'accès aux soins et de la coordination des acteurs de santé sur son territoire, la CPTS a mis en place des critères d'arbitrage pour l'attribution des financements d'équipements médicaux. Ces critères garantissent une utilisation pertinente et efficiente des ressources disponibles, en accord avec les objectifs stratégiques de la CPTS.

CRITÈRES D'ARBITRAGE

Les critères suivants sont cumulatifs : toute demande de financement doit répondre à l'ensemble des critères ci-dessous. Si l'un d'eux n'est pas satisfait, la demande ne pourra pas être accompagnée.

ETRE ADHÉRENT A LA CPTS

Bulletin d'adhésion complété via la plateforme HELLOASSO.

LA RÉPONSE DIRECTE À UN PROJET DE LA CPTS

Les demandes de financement qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet initié par la CPTS seront prioritaires.
L'équipement demandé doit contribuer à la réalisation des actions prévues dans ce projet.

LE CARACTÈRE NOVATEUR ET LA RÉPONSE À UN BESOIN NON SATISFAIT

Les demandes visant à financer des équipements innovants qui comblent un besoin spécifique non encore répondu sur le territoire de la CPTS seront encouragées.
L'équipement doit améliorer l'accès aux soins ou la qualité de prise en charge des patients.

LA CONTRIBUTION À UNE ACTION DE PRÉVENTION PORTÉE PAR LA CPTS

Tout équipement financé doit permettre la mise en place d'une action de prévention en lien avec les objectifs de la CPTS.
Cet équipement devra être utilisé au moins une fois dans l'année dans le cadre d'une demi-journée de prévention, animée par un professionnel ayant bénéficié du financement.

MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes de financement doivent être soumises par dossier comprenant une justification du besoin, un descriptif de l'équipement et son impact prévu sur le territoire.
L'évaluation des demandes sera réalisée par un comité d'arbitrage composé d'administrateurs de la CPTS.
La décision de financement sera prise en fonction de l'adéquation du projet avec les critères d'arbitrage définis.
En cas de besoin d'éclairage complémentaire, le Bureau pourra demander au demandeur de venir expliciter sa demande lors d'une réunion de Bureau.

DISPOSITIONS FINALES

Cette charte pourra être revue et adaptée en fonction de l'évolution des besoins du territoire et des priorités de la CPTS.
Toute modification sera soumise à validation par les instances de gouvernance de la CPTS.

➡️ Formation PSSM – Premiers Secours en Santé Mentale – 25 et 26 septembre



Nous avons le plaisir de proposer une nouvelle session de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale. Cette formation, ouverte aux professionnels et acteurs du territoire, permet d'acquérir les réflexes pour mieux repérer, orienter et accompagner les personnes en souffrance psychique.

4 places sont encore disponibles. Ne tardez pas à réserver votre place.

➡️ Soirée du 10 octobre – Handicap invisible



Nous vous donnons rendez-vous **le jeudi 10 octobre à 19h** pour une soirée dédiée au **handicap invisible et à ses répercussions sur la vie quotidienne** .

Cette initiative, portée par **Mme Anne-Gaëlle Gilbert** , vise à **sensibiliser la population** sur cette thématique encore méconnue.

Elle souhaite pouvoir compter sur la présence de **professionnels de santé du territoire** pour l'accompagner dans les échanges et répondre aux questions des participants. Si vous êtes intéressé.e, n'hésitez pas à revenir vers nous.



L'UFR3S de Lille organise le **5 juin prochain** le séminaire IMPACTS : Immersion Pluriprofessionnelle Pour l'Attractivité des Territoires de Santé. Cet événement vise à présenter l'exercice coordonné aux étudiants en santé et à favoriser les échanges entre professionnels et étudiants.

Nous remercions chaleureusement Mme Bertille Courtemanche, sage-femme à Lestrem, et le Dr Frédéric Foulon, médecin généraliste à Locon, qui se sont déjà portés volontaires pour y participer. Leur engagement est essentiel pour promouvoir et illustrer les pratiques de coordination.

Nous vous invitons à les rejoindre et à contribuer à cet événement enrichissant. C'est une occasion unique de partager vos expériences et d'inspirer les étudiants en santé, notamment :

- Internes de Médecine générale, 2e année (obligatoire)
- Étudiants en odontologie, 6e année (obligatoire)
- IPA (obligatoire pour les 1res années, sur la base du volontariat pour les 2e années)
- Étudiants en pharmacie, 5e année officine (sur la base du volontariat)

Si vous souhaitez participer ou obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.
Merci d'avance pour votre mobilisation !



➡️ **Renouvellement des adhésions : simple et automatique !**

Pour rappel, **l'adhésion à la CPTS est désormais gratuite et en renouvellement automatique**. Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à régulariser votre adhésion afin de continuer à bénéficier des actions et services de la CPTS.

ADHERER

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous remercions encore pour votre engagement.
À très bientôt,
Le bureau de la CPTS

CPTS ARTOIS LYS
22 RUE DU 11 NOVEMBRE, 62840, LAVENTIE

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire